

*Roanne et Feurs*, l'ancien chef-lieu de la contrée ; il ajoute que ce peuple confine aux Arvernes, ce qui ne laisse aucun doute sur les limites à l'ouest, car il existe sur ce point une grande chaîne de montagnes qui a dû toujours servir de frontière, et qui sépare encore le Lyonnais de l'Auvergne, ou, pour mieux dire, le département de la Loire de celui du Puy-de-Dôme. Il ne peut pas y avoir davantage doute relativement aux limites méridionales, du moins en ce qui concerne la portion du Lyonnais située à la droite de la Saône et du Rhône, car nous trouvons de ce côté deux peuples qui faisaient partie de confédérations distinctes : 1° les *Vellavi*, dont la capitale était *Reversio*, aujourd'hui Saint-Paulien, et qui, suivant la fortune des Arvernes, étaient par conséquent ennemis des Ségusiaves, clients des Éduens ; 2° les Allobroges, qui s'étendaient sur la gauche du Rhône, depuis Genève jusqu'à Vienne, et qui occupaient même une portion de la rive droite du fleuve, près de la dernière ville. Sur les deux points que je viens d'indiquer, c'est-à-dire à l'ouest et au midi, les limites des anciens diocèses de Clermont, du Puy et de Vienne, doivent nous donner celles du peuple ségusiave ; car, comme on sait, les circonscriptions ecclésiastiques avaient conservé généralement les divisions romaines, qui, de leur côté étaient en grande partie fondées sur les nationalités gauloises. En effet, pour former les cités romaines, on divisa le territoire des peuples gaulois trop grand pour n'en former qu'une, ou on réunit dans une seule celui de peuples trop petits pour en composer une, mais sans les mutiler autrement. C'est de la même manière qu'on a procédé à la fin du siècle dernier pour la formation des départements, dans les limites desquels on peut encore retrouver celles des anciennes provinces créées par la féodalité. Il n'y a qu'un point sur lequel nos pères se soient complètement départis des habitudes gauloises, c'est en ce qui concerne les fleuves et les rivières, qui servent fort